



Conditions Générales de Vente (CGV)

CGA Agency

Article 1 – Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les relations contractuelles entre la société CROSS GLOBAL ART Agency (ci-après « l'Agence ») et ses clients professionnels (ci-après « le Client »).

Elles s'appliquent à l'ensemble des prestations proposées par l'Agence, sauf conditions particulières convenues par écrit entre les parties.

Toute commande implique l'adhésion pleine et entière du Client aux présentes CGV, qui prévalent sur tout autre document émanant du Client.

Article 2 – Activités concernées

Les présentes CGV s'appliquent aux trois pôles d'activités de CROSS GLOBAL ART Agency :

1. ArtMedia by CGA Agency

Prestations de conseil stratégique, création et production de contenus, campagnes publicitaires, communication digitale, community management, marketing opérationnel, développement commercial, prospection, ainsi que conception, organisation et production d'événements (corporate, promotionnels, artistiques ou culturels).

2. ArtLiving by CGA Agency

Organisation et valorisation d'expériences artistiques, expositions, projets sur mesure, accompagnement d'artistes, curation d'œuvres, ventes ou dépôts d'art contemporain.

3. ArtLeasing by CGA Agency

Mise à disposition temporaire d'œuvres d'art pour les espaces professionnels, comprenant l'installation, la rotation, la maintenance et l'assurance associée.

Article 3 – Devis et commande

Toute prestation fait l'objet d'un devis écrit, daté et détaillé, précisant la nature, l'étendue, le calendrier et le coût des services proposés.

Le devis signé par le Client vaut commande ferme et définitive et acceptation des présentes CGV.

Toute modification ou ajout postérieur devra faire l'objet d'un avenant écrit accepté par les deux parties.

Article 4 – Prix et conditions de paiement

Les prix sont exprimés en euros hors taxes (HT). La TVA applicable est celle en vigueur au jour de la facturation.

4.1. Modalités de paiement

Sauf conditions particulières mentionnées au devis :

Un acompte est exigé à la signature pour toute prestation de communication, d'événementiel ou prestation qui en nécessiterait le besoin,
Le solde est payable à réception de la facture.
Aucune prestation ne pourrait démarrer sans le versement de cet acompte.

Les paiements s'effectuent par virement bancaire sur le compte indiqué sur le devis ou la facture.

4.2. Retard de paiement

Conformément à l'article L441-10 du Code de commerce :

Tout retard de paiement entraîne de plein droit des intérêts de retard calculés à un taux égal à 10 points au-dessus du taux d'intérêt légal, sans qu'un rappel soit nécessaire.
Une indemnité forfaitaire de 40 € est également due pour frais de recouvrement.
En cas de non-paiement, l'Agence se réserve le droit de suspendre l'exécution des prestations en cours et/ou de résilier le contrat, sans préjudice de toute action en recouvrement.

Article 5 – Annulation, report ou modification

5.1. Annulation à l'initiative du Client

Toute annulation de commande doit être notifiée par écrit courrier ou email :
contact@cgagency.art
Les frais d'annulation s'élèvent à :

30 % du montant total du devis si l'annulation intervient plus de 30 jours avant la date prévue,
50 % entre 15 et 30 jours avant,
100 % si l'annulation intervient moins de 15 jours avant la date prévue.

Les acomptes versés sont non remboursables.

5.2. Annulation ou report à l'initiative de l'Agence

En cas de force majeure (catastrophe naturelle, grève, sinistre, pandémie, interdiction administrative, etc.), l'Agence pourra reporter ou annuler la prestation sans indemnité autre que le remboursement des sommes versées, déduction faite des frais déjà engagés.

Article 6 – Exécution des prestations

L'Agence s'engage à exécuter ses prestations conformément aux règles de l'art, aux usages professionnels et aux termes du devis.

Le Client s'engage à fournir dans les délais convenus toutes les informations, validations et éléments nécessaires à la bonne réalisation de la prestation.

Tout retard imputable au Client (transmission de contenus, validations tardives, changements de brief, etc.) pourra entraîner un report du calendrier et/ou une facturation complémentaire.

Article 7 – Responsabilité

L'Agence est tenue à une obligation de moyens.

Elle ne saurait être tenue responsable des dommages indirects, pertes d'exploitation, atteintes à l'image, pertes de données ou préjudices financiers découlant d'une inexécution partielle ou d'un retard.

Concernant la location d'œuvres d'art, la responsabilité du Client est engagée dès la livraison et jusqu'à la restitution effective.

Toute dégradation, perte ou vol donnera lieu à la facturation intégrale de la valeur de l'œuvre, selon l'inventaire contractuel.

Article 8 – Propriété intellectuelle

Les créations, concepts, maquettes, visuels, textes, vidéos, logos, plans de communication ou scénographies réalisés par l'Agence restent sa propriété intellectuelle exclusive tant que la facture n'a pas été intégralement réglée.

Toute utilisation, diffusion ou reproduction sans autorisation écrite constitue une contrefaçon au sens du Code de la propriété intellectuelle.

Article 9 – Confidentialité

Les informations échangées entre les parties sont strictement confidentielles.

Chaque partie s'engage à ne pas divulguer, sans autorisation écrite, les données, documents, idées ou procédés transmis dans le cadre de la prestation.

Article 10 – Assurances

L'Agence est couverte par une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant ses activités.

Le Client s'engage à souscrire toute assurance complémentaire nécessaire pour la couverture des risques liés à ses locaux, événements, ou expositions d'œuvres d'art.

Article 11 – Réclamations et litiges

Toute réclamation doit être formulée par écrit dans un délai de 7 jours suivant la réalisation de la prestation.

À défaut, la prestation sera réputée conforme.

En cas de litige, les parties rechercheront une solution amiable.

À défaut d'accord, le Tribunal de commerce du ressort du siège social de l'Agence sera seul compétent, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

Article 12 – Droit applicable

Les présentes CGV sont régies par le droit français.

Si une clause est jugée nulle, les autres dispositions restent pleinement applicables.

Mentions légales

CROSS GLOBAL ART Agency

SAS au capital de 1000 €

Siège social : 6 rue d'Armaillé 75017 Paris

SIRET : 94366093600023

TVA intracommunautaire : FR87943660936

Email : contact@cgagency.art